



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 6 février 2024 à 20h00**

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Olivier DELMER	X		
Elisabeth LONGUEVILLE		X	Santine D'ANASTASIO
Alain BERNHEIM	X		
Annie COURTIER	X		
Pietro SIROLI	X		
Brigitte MICHALLET		X	Alain BERNHEIM
Bertrand COSSOUX	X		
Magali SZESTAK		X	Annie COURTIER
Jean-Pierre PIERRAIN	X		
Santine D'ANASTASIO	X		
Gérard ESPINERA		X	
Annie SIROLI	X		
Cyprien CECCALDI		X	
Audrey LINGLAIN	X		
Jérôme GREMEZ	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Delmer qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Alain BERNHEIM est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2023
- Compte rendu des décisions prises par le Maire
- Adoption du compte de gestion 2023 – budget principal
- Adoption du compte administratif 2023 – budget principal
- Renouvellement de la convention unique 2024 avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne
- Institution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
  
- Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

**Approbation du Procès-Verbal du 21 décembre 2023**

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

**Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire**

**DELIBERATIONS**

**D-2024-02-01 : Adoption du compte de gestion 2023 – Budget principal**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023, élaboré par le comptable public. Ce document retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et recettes de la commune pour l'année écoulée.

Le résultat global s'élève à 1 086 758,38 €.

Adopté à l'unanimité.

**D-2024-02-02 : Adoption du compte administratif 2023 – Budget principal**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 de la commune, strictement conforme au compte de gestion 2023.





**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 6 février 2024 à 20h00**

Les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023		Dépenses	Recettes	Excédent (R-D)
REALISATIONS 2023	Section de fonctionnement	988 858.92	1 334 996.95	346 138.03
	Section d'investissement	305 604.46	618 006.12	312 401.66
				658 539.69
REPORTS de 2022	Section de fonctionnement	0.00	680 704.93	680 704.93
	Section d'investissement	252 486.24	0.00	-252 486.24
TOTAL	Réalisations + Reports	1 546 949.62	2 633 708.00	1 086 758.38
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	285 674.69	82 763.38	-202 911.31
Reportés en 2024	Total	285 674.69	82 763.38	-202 911.31
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	988 858.92	2 015 701.88	1 026 842.96
	Section d'investissement	843 765.39	700 769.50	-142 995.89
	Total cumulé	1 832 624.31	2 716 471.38	<b>883 847.07</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernheim, adopte à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la commune.

**D-2024-02-03 : Renouvellement de la convention unique 2024 avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne**

Madame Courtier rappelle qu'il s'agit d'une convention, non obligatoire, renouvelable annuellement.

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Ces missions portent sur des d'activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

**D-2024-02-04 : Institution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Madame Courtier explique, qu'après la fonction publique de l'Etat et hospitalière, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle destinée à soutenir les agents face à l'inflation, a été créée dans la fonction publique territoriale, en application du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

À la différence des deux autres fonctions publiques, l'instauration de cette prime n'est que facultative dans la fonction publique territoriale, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales.





**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 6 février 2024 à 20h00**

L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération selon le barème prévu à l'article 5 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose de verser, aux agents qui remplissent les conditions, une prime représentant 50 % du maximum règlementaire.

Adoptée à l'unanimité.

**Questions et informations diverses**

Monsieur Delmer rappelle que les travaux d'installation du champ photovoltaïque devraient débuter en septembre/octobre. Un budget participatif va être proposé pour investir dans le cadre de ce projet, sous forme d'obligations « Fonds Energie Renouvelable » avec un rapport à court terme de l'ordre de 5 à 8 %. Il sera ouvert en priorité aux Boissisiens, puis aux habitants de l'agglomération Melun Val de Seine et enfin à l'échelle du département.

A l'occasion des Jeux Olympiques, un appel à projet est lancé permettant un support financier aux associations qui organiseraient des opérations spécifiques.

La flamme olympique passera par Melun le 20 juillet 2024.

Au niveau de l'agglomération Melun Val de Seine, un atlas de la biodiversité va être réalisé. La commune de Boissise-la-Bertrand s'est portée candidate grâce au concours de Boissisiens volontaires.

Au sujet du tri des déchets, une nouvelle obligation oblige le tri des biodéchets. Suivant un planning mis en place par le SMITOM, la commune ne sera concernée qu'en avril 2025.

Madame Sirolli précise que des Olympiades se dérouleront sur la commune en juin. La visite du musée de la gendarmerie avec le Conseil Municipal des Enfants s'est bien passée, avec un guide à l'écoute des enfants.

Une boîte à livre, réalisée par les agents techniques, reste à peindre par les enfants et sera installée au printemps près de l'école.

Une visite de l'association Lafamisol est prévue le 7 février.

Madame Courtier informe de la création d'un nouveau parcours de balade familiale par le Conseil Des Aînés. Le dépliant est à disposition à l'accueil de la Mairie et sur le site internet.

Le CDA organise un nouveau concours photos sur le thème « ombre et lumière de notre village », ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 15 mai, avec une exposition en juin.

Autres évènements à venir :

16 mars : soirée jeux de société, à la Recellerie, à partir de 20h00

20 mars : défilé de mode printemps/été, à la Recellerie, à 19h30

24 mars : nettoyage des bois, départ de la Recellerie à 9h00

1<sup>er</sup> avril : chasse aux œufs, Parc des Vives-Eaux, à 11h00

27 avril : soirée dansante, à la Recellerie, à 20h00

Date du prochain Conseil Municipal : Mardi 26 mars 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Olivier DELMER



Le secrétaire de séance,  
Alain BERNHEIM